



[www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)  
TRANSPARENCY MAROC  
Observatoire de la corruption  
[onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Août 2009

# Revue de presse n°70

Août 2009

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la  
Corruption**

Les trois premières semaines du mois d'août ont commencé par les célébrations de la fête du trône qui ponctuaient les 10 ans de règne du Roi, l'occasion pour nous aussi, de dresser un bilan de l'état de la corruption, non pas à travers les chiffres et les statistiques car cela reviendrait à répéter ce qui est su de tous mais en rappelant de manière très concrète et sensible la réalité de la corruption, à travers l'exemple du domaine de la santé, auquel le journal Al Bayane a consacré un dossier.

Le bilan, c'est celui des réalités difficiles mais aussi celui des réformes. Il y a neuf mois, était créée l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption. Cette dernière a organisé sa première conférence de presse. Le Reporter nous rappelle les acquis et les perspectives.

Dans le prolongement de la création de cette instance, le Roi a défini dans le domaine très large de la moralisation de la vie publique, une réforme radicale et profonde de la justice dans son discours du 20 août, une réforme annoncée par le discours du Trône. Elle est bien sûr essentielle du point de vue de Transparency Maroc qui n'a cessé d'insister sur sa nécessité, la corruption dans la justice est celle qui occasionne la corruption dans tous les secteurs en permettant le sentiment d'impunité. On reviendra sur cette réforme analysée par plusieurs articles du quotidien l'Economiste.

Nous présentons ci-après un rappel des faits marquants révélés par la presse durant les trois premières semaines du mois d'août, avant d'enchaîner avec la revue de presse hebdomadaire du 24 au 28 août 2009.

## **L'heure des bilans, c'est aussi l'action de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (Le Reporter : 03/08/09)**

Créée il y a six mois, L'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption (ICPC) est définie comme une force de consultation et de prévention dont les deux référentiels majeurs sont le décret du 13 mai 2007 et la Convention des Nations Unies Contre la Corruption. Elle a beaucoup agi ces derniers mois sur plusieurs plans qui se complètent les uns les autres.

Le président de l'Instance centrale de la prévention de la corruption (ICPC) a fait le point sur les six premiers mois d'existence de la nouvelle structure anti-corruption. Le Reporter est revenu, dans son édition du 03 août 2009, sur le premier rapport rendu public par l'instance. Au-delà du constat établi quant à l'enracinement de ce mal dans le corps de la société, ladite Instance propose quelques pistes susceptibles d'apporter de l'eau au moulin d'un exécutif dont le programme de lutte est jugé encore en deçà des attentes. Une des pistes ainsi sondées se réfère à la protection légale des témoins qui dénoncent les actes de corruption.

L'une des missions essentielles de l'instance était d'abord de devenir un véritable centre de renseignement sur la corruption au Maroc qui serait chargé de faire régulièrement un état des lieux aussi précis que possible de la celle-ci.

Cela a impliqué notamment la création d'enquêtes d'intégrité, de baromètres et autres mesures de la perception. Ce travail est bien sûr essentiel dans la mesure où il guide l'action de l'instance.

Cette action, parlons-en, s'inscrit à la fois dans le court terme et le long terme suivant l'objectif auquel l'instance s'attaque et l'urgence de la situation.

Il s'agissait à court terme, selon son président M. Abouddrar, de viser les secteurs qui affectent le plus les citoyens. Cela s'est traduit dans le court terme par la création d'un service qui aide les citoyens à se saisir des juridictions adéquates lorsqu'ils doivent faire face à une situation de corruption. A ce sujet, l'instance a reçu 37 plaintes dont 20 seulement relevaient réellement de cas de corruption (64%). Elle a entre autres définie six autres moyens de lutte à court terme à savoir : l'adoption d'un dispositif légal destiné à dynamiser le principe de la dénonciation de la corruption, la mise en place de mesures juridiques destinées à renforcer l'accès à l'information et à la documentation, l'utilisation des divers canaux de communication pour rendre compte des mesures adoptées en matière de lutte contre la corruption et tenir informé le citoyen, et l'analyse de l'impact des textes juridiques portant sur la transparence et l'intégrité dans le but d'évaluer leur efficacité.

A plus long terme, c'est bien sûr l'entreprise des réformes majeures à caractère institutionnel, économique, administratif, judiciaire dont il est question, à travers l'instauration de plans d'action intéressant les principaux acteurs : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, les instances de contrôle, l'administration, le secteur privé, la société civile, les media et l'université.

Dans son action, l'instance a recours, comme on l'a précisé, à un diagnostic de la situation mais son action dépend et est liée aussi aux autres acteurs, elle doit donc nécessairement se coordonner et travailler avec eux pour la réussite de sa mission.

Dans le domaine de la documentation et de l'action par exemple, l'instance a établi un certain nombre de partenariats internationaux afin d'identifier des besoins éligibles à l'assistance technique et la diversification des partenaires internationaux ou pour bénéficier des expériences internationales en la matière. Elle travaille également avec le gouvernement, et à ce titre, évalue les engagements du Maroc pris dans le domaine de la lutte contre la corruption mais aussi directement l'action du gouvernement comme elle l'a entreprise en évaluant le Programme d'Action du Gouvernement de Lutte contre la Corruption (2005) dans le but d'assurer une efficacité optimale dans les efforts entrepris par l'Etat dans ce domaine. Elle peut être également saisie par le gouvernement pour consultation ; elle l'a été deux fois, une fois par le Ministère de la Justice sur le projet de la réforme de la justice, et l'autre par le Ministère de l'Intérieur sur le régime spécifique des marchés des collectivités locales.

L'instance a entrepris également des contacts avec le Ministère de la Santé, de l'Équipement et Transport, l'Économie et Finances, de l'Industrie, Commerce et Technologies Nouvelles, l'Intérieur, la Justice, Diwan al Madhalim, l'Administration de Douanes ainsi que Transparency Maroc.

Dans la perspective de renforcer son efficacité, M. Abouddrar, président de l'instance espère que celle-ci aura un jour une autorité décisionnelle comme dans bon nombre d'autres pays.

# **La corruption gangrène la santé : des cliniques pourries par les pots-de-vin (Al Bayane : 18/08/09)**

Al Bayane, dans son édition du 18 août 2009, a consacré un dossier sur la corruption dans le secteur de la santé, où elle dépasse, selon le journal, les bornes dans certains établissements de santé publics et privés.

En effet, la corruption gangrène l'ensemble du système de la santé au Maroc. Une enquête de Transparency International en 2008 avait déjà révélé que 4 personnes sur 5 interrogées considèrent que la corruption est courante à très courante dans le domaine de la santé et 40% des personnes interrogées déclarent avoir payé pour des services censés être gratuits, 59% simplement pour être admis ou être examinés.

Dans le public, il faut verser des pots-de-vin à tous les niveaux, de l'accueil à la sortie, à défaut de quoi, on ne reçoit aucun soin ni aucune attention ou on est traité de la pire des manières.

Se rendre dans un hôpital ou une clinique est devenu finalement une chose que l'on appréhende. Dans les cas d'urgence en particulier comme l'admission pour accouchement, l'expérience peut être extrêmement désagréable si l'on n'a pas d'argent sur soi. Dans certains cas, vous aurez beau vous tordre de douleur et crier de toute votre voix on restera de marbre si vous ne sortez pas le portefeuille pour un service bien sûr gratuit.

Notons que la corruption n'est pas l'apanage du secteur public, elle sévit aussi bien dans les hôpitaux que dans les cliniques privées où l'hospitalisation rime avec pots-de-vin quotidiens, des largesses allant de 30 à 50 dirhams par jour et par personne ou qui peuvent aussi se traduire en nature par un panier de fruits bien rempli par exemple...etc.

La corruption dans le domaine privé s'expliquerait par les salaires extrêmement bas des employés dont les montants sont généralement compris entre 2000 et 3000 dirhams au moment où des infirmiers arborant des diplômes équivalents gagnent 4000 dirhams et plus dans le public, une somme qui peut même atteindre 8000 dirhams pour une infirmière-cadriste échelle 11. Les salaires des employés des structures de base du privé tranchent avec les sommes astronomiques déposées par les clients pour recevoir les soins...etc. et les berlines de luxe des médecins, supérieurs directs des infirmiers et autres agents...etc.

La corruption est très fréquente dans le système sanitaire au Maroc, et ce d'autant que, contrairement à la plupart des autres domaines, le citoyen ne peut pas faire autrement que de se faire soigner, il est en quelque sorte l'otage du système.

La réalité de la corruption dans le système public appelle à un devoir de moralisation certain. Les pratiques du privé appellent elles à un effort plus grand de réglementation du secteur privé et de surveillance des rémunérations car il est contraire aux droits constitutionnels que la loi permette aussi facilement qu'une personne ayant la même compétence qu'une autre soit payée deux fois moins qu'elle.

En 2008, Transparency Maroc s'était alliée au ministère de la santé alors sous la tutelle de Mme Yasmina Badou pour lutter contre la corruption dans les hôpitaux publics. Aujourd'hui,

un numéro vert existe mais les dénonciations qui parviennent restent dérisoires devant l'ampleur d'un phénomène qui doit décourager plus d'un patient. Le nombre de plaintes quoiqu'à un niveau faible ne cesse cependant d'augmenter.

## **Une autre réforme, celle de la justice (L'Economiste)**

Depuis 2007, c'est la troisième fois que le discours royal revient sur la réforme de la justice. C'est dans cette optique qu'une batterie de mesures sera «prochainement annoncée», a précisé le Souverain dans le discours du Trône du 30 juillet. Il en a fait aussi le thème principal de son discours à la Nation à l'occasion de la célébration du 56e anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple. Ainsi, le Roi a, d'emblée, appelé, le gouvernement à élaborer un plan intégré et précis, propre à refléter la profondeur stratégique de la réforme de la justice. L'Economiste est revenu en détails sur le chantier de réforme du secteur de la justice.

Selon le journal, dans l'éradication de la corruption, une justice juste et efficace est nécessaire car seule une vraie justice est à même d'affaiblir le sentiment d'impunité qui engendre une corruption généralisée dans tous les secteurs.

Les maux de la justice marocaine sont extrêmement nombreux. On peut néanmoins les résumer en différents points. Tout d'abord, la justice marocaine n'est pas indépendante, les fonctionnaires des tribunaux sont soumis à un contrôle permanent et arbitraire de leur vie professionnelle exercé par le Conseil Supérieur de la Magistrature (mutation, promotion, sanction..) où, on le devine, la corruption, le clientélisme et les pressions envers telle ou telle décision de justice jouent à plein. A cela s'ajoute la compétence insuffisante des cadres (monolinguisme, manque d'ouverture intellectuelle...etc.). Vient par ailleurs le caractère obsolète du système légal caractérisé par une absence d'humanisation et de personnalisation des peines ou encore d'éléments comme le génocide, le crime contre l'humanité, des éléments introduits dans le droit international un demi-siècle plus tôt. Enfin, le manque de moyens est un obstacle gigantesque : pointé par le rapport de 2007-2008 de l'Inspection générale chargée de contrôler les instances judiciaires : des articles de loi mis au placard, des expertises judiciaires à deux sous, des jugements sans exécution...etc. c'est ce qui est ressortie d'une étude menée sur 22 tribunaux de première instance, 12 cours d'appel, 5 tribunaux commerciaux et un tribunal administratif soit 37% des juridictions nationales. Chaque magistrat traite en moyenne 1.000 dossiers par an alors que la norme internationale est de 500. Annuellement, 3,16 millions de litiges sont examinés et les jugements ne sont prononcés que dans 79% des cas. Le reste devient un cumul. Les 30 millions de justiciables ne disposent en tout et pour tout que de 3.322 magistrats. Tout le monde appelle de pied ferme cette réforme, l'Union Européenne régulièrement à travers ses rapports, le patronat à travers son Livre Blanc et une dizaine d'associations à la tête desquelles Adala et auxquelles on a promis une participation à la réforme.

Il en était question dans de nombreux discours, elle a, nous l'avons dit, constitué le thème principal du discours du 20 août du Roi, la réforme de la justice devrait s'articuler autour de six axes. Il s'agit d'abord d'assurer l'indépendance de la justice qui passe par la refonte du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il faudra selon le Roi, revoir le mode d'élections,

introduire une présence féminine et définir les compétences strictes du conseil, tout ceci dans le but d'assurer la plus grande intégrité et efficacité requises chez ses membres.

Le second volet est la révision des statuts juridiques qui gèrent le fonctionnement des différents corps, ces lois mènent souvent à des conflits d'intérêt nuisibles pour l'efficacité de l'action de la justice. Leur complexité favorise le manque de transparence des procédures que dénoncent les acteurs économiques par exemple et qui est un terrain de jeu idéal pour des corrupteurs qui imposent leurs lois comme alternative à un paysage très brouillé. Il s'agira aussi de réviser le code pénal et de le moderniser en incorporant les évolutions du droit à l'échelle internationale en accord avec nos valeurs : introduction des crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, introduction des principes de conciliation de règlement à l'amiable...etc, une justice adaptée aux évolutions universelles mais aussi aux particularités locales d'où la création d'un observatoire de la criminalité sur le modèle de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption. Il s'agit bien sûr aussi d'assurer un service maximum au justiciable, ce qui nécessite plus de déconcentration des juridictions, la construction de nouveaux tribunaux...etc. S'ajoutent à tout ce qui a été dit la nécessité de mettre l'accent sur la formation de magistrats, des avocats...etc. Reste enfin la nécessité de transparence et d'absence de corruption qui doit aussi passer par un effort de civisme et de moralisation de soi et des autres.

Evidemment, certaines choses peuvent se faire à court terme , d'autres non, dans tous les cas, les plus hautes autorités de l'Etat ont promis que tout se fera dans la transparence, sous contrôle et à travers des programmes précis et inscrits dans des calendriers bien définis.

24/08/2009

### **Des irrégularités dans les élections à l'arrondissement Yaacoub Al Mansour à Rabat**

*Dans une lettre adressée au ministère de l'intérieur, sept partis politiques (USFP, PSU, PPS, PI, Avant-garde, PS, le Congrès National Unifié) réclament l'ouverture d'une enquête sur les irrégularités survenues lors des élections communales dans l'arrondissement de Yaacoub Al Mansour à Rabat, des irrégularités qui auraient profité au PAM. Il s'agirait entre autres de vols de bulletins de vote, de falsification des cartes des électeurs...etc.*

*Al Jarida*

### **Des détournements dans la distribution d'essence à la commune de Boudnib à Errachidia**

*Certaines sources à la municipalité de Boudnib dans la ville d'Errachidia affirment que des irrégularités auraient entaché la gestion de la commune lors du précédent mandat. L'ex-conseil municipal est accusé de détournement dans la distribution d'essence. Les citoyens de la région demandent par ailleurs l'ouverture d'une enquête sur la cession illégale de terrains à des responsables dans la région.*

*AL Jarida*

### **Recrutements douteux à l'agence urbaine d'El Kelaa des Sraghna**

*Des irrégularités auraient entaché le recrutement des techniciens à l'agence urbaine d'El Kelaa des Sraghna. Certains candidats affirment que le président du comité de recrutement les a exclus en raison de leur appartenance régionale. Le directeur de l'établissement affirme pour sa part que les recrutements se sont déroulés en respect des règles d'intégrité et de transparence.*

*Al Ahdath Al Maghribiya*

### **Des abus à Ouarzazate**

*Le bras de fer entre les habitants et les autorités locales à l'arrondissement Ahl Ouarzazate se poursuit. Les habitants refusent la manière dont les responsables de l'autorité locale ont cédé plus de 20 lots de terrains à des investisseurs locaux et étrangers. Ils demandent l'intervention du gouverneur et du ministère de l'intérieur.*

*Le soir*

## **Justice, la réforme de la dernière chance**

*Le rapport de l'Inspection générale 2007-2008, livré en exclusivité par L'Economiste, prouve l'urgence de la réforme. Il révèle les irrégularités, surréalistes parfois, de 40 juridictions contrôlées, soit 37% des juridictions nationales. Fin 2007, et dès la formation du gouvernement El Fassi, L'Economiste avait annoncé que «la justice, aux côtés de l'éducation, serait un des chantiers titanesques pour les cinq prochaines années». Le pronostic du quotidien a été confirmé par le discours royal du 20 août. Il existe aujourd'hui des projets d'études et de coopération internationale pour la création d'une institution chargée d'initier des réflexions et des échanges de savoir-faire en matière de justice. Des exemples proches de ce que serait cette future «institution» sont l'Instance centrale de prévention de la corruption ou encore le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Le travail de l'institution sera axé sur une philosophie «d'ouverture» : pousser le monde judiciaire à réfléchir sur ses métiers, son rôle, ses responsabilités...etc.*

**25/08/2009**

*L'Economiste*

## **Beni Mellal : Des mesures disciplinaires à l'encontre des agents de la Sûreté**

*Des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des agents de la Sûreté, dans la ville de Beni Mellal, à la suite des résultats de la commission d'enquête dépêchée sur place par la DGSN. Ces agents sont accusés de corruption.*

*Attajdid*

## **Oulad Amrane : Détournement d'environ 18 tonnes de farine subventionnée**

*La Gendarmerie Royale d'Oulad Amrane a réussi le week-end dernier à intercepter un camion se dirigeant vers Safi, chargé d'environ 18 tonnes de farine subventionnée, destinées à la commune rurale d'Oulad Amrane, province d'El Jadida. Les 18 tonnes de farine devaient être écoulées, selon l'enquête préliminaire de la Gendarmerie, au marché noir, quelque part dans la capitale d'Abda. Le camion ainsi que son chargement ont été saisis par la Gendarmerie, alors que l'individu mis en cause a été placé en garde à vue. Il devrait comparaître devant le tribunal de première instance pour détournement de farine subventionnée par l'Etat.*

*Al Bayane*

## **Corruption : les gendarmes se mobilisent**

*La Gendarmerie Royale a lancé depuis quelques jours une campagne de sensibilisation contre la corruption auprès de ses éléments à travers le pays. Une campagne accompagnée par une autre plus sérieuse : le général de corps d'armée Hosni Benslimane a ordonné de punir sévèrement tout élément pris en flagrant délit de corruption. Pour ce faire, la Gendarmerie Royale a mis sur pied une brigade spéciale pour traquer les agents corrompus.*

*Le Soir*

26/08/2009

### **Hjira traque 500 fonctionnaires fantôme à la municipalité d'Oujda**

*Le président du conseil municipal de la ville d'Oujda, Omar Hjira, a entamé son mandat par une campagne contre les fonctionnaires fantômes de la municipalité. Le nouveau président a ordonné le recensement des fonctionnaires de la municipalité qui seront, désormais, équipés de badges permettant de les reconnaître. Selon certaines sources, la municipalité compterait entre 200 et 500 fonctionnaires fantômes.*

*Akhbar Alyoum*

### **Les gendarmes de Sidi Bennour enquêtent sur la disparition de 60 bulletins de vote**

*Le service juridique relevant de la brigade de la Gendarmerie Royale de Sidi Bennour enquête sur la disparition de 60 bulletins de votes à l'arrondissement électoral N°8, relevant de la commune de Bni Hla, à la suite de la plainte déposée par un candidat du PAM. Ce dernier affirme que des irrégularités ont entaché le décompte des voix.*

*Assabah*

### **Des ambiguïtés entourent le sort du marché de gestion du transport urbain à Rabat**

*Des ambiguïtés entourent le sort du marché de gestion du service de transport collectif urbain, déléguée au groupement franco-marocain mené par l'opérateur français Veolia Transport, composé du groupe Bouzid, du groupe Hakam et du groupe Veolia Transport. Des sources affirment que des problèmes techniques ont été à l'origine du report de l'entrée en service des autobus du groupement délégataire, prévue au mois d'août 2009.*

*Al Massae*

### **Les achats de voix entachent l'élection des conseillers régionaux à Meknès**

*L'achat des voix va bon train dans la région de Meknès à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux. Selon certaines sources, les prix des voix ont atteint les 5000 DHs.*

*Al Ittihad Al Ichtiraki*

### **Favoritisme à la RADEEMA**

*Le directeur de la Régie Autonome de Distribution de l'Eau et de l'Electricité de Marrakech (RADEEMA) aurait procédé au recrutement de la fille de l'ancien président de la commune de Sidi Youssef Ben Ali à un poste de responsabilité et ce, sans en justifier les motivations, avançant simplement la bonne relation qu'il entretient avec l'ex-président. Selon certaines sources, le directeur envisage de recruter certains de ses proches à des postes de responsabilité et ce avant de quitter ses fonctions à la direction de la société.*

*Al Jarida*

27/08/2009

### **Onze milles fonctionnaires fantômes dans les circonscriptions de Casablanca**

*Le phénomène des fonctionnaires fantômes est une réalité incontournable des circonscriptions de Casablanca. Leur nombre est estimé à onze milles. Selon certaines sources, ces fonctionnaires continuent à recevoir leurs salaires de la commune bien qu'ils n'y exercent plus leurs fonctions.*

*Al Maghribia*

### **Silence des autorités face à une construction illégale**

*Des associations des droits de l'homme s'interrogent sur le silence des autorités face à une construction illégale ordonnée par le directeur du centre de la Gendarmerie Royale de Had Soualem. Cette construction érigée à l'intérieur du centre de la Gendarmerie ne bénéficie d'aucun permis de construire. Les associations ont appelé à une application stricte de la loi qui ne fasse aucune exception à certains citoyens en raison des postes de responsabilité qu'ils occupent.*

*Al Massae*

### **Discriminations injustifiées à Benslimane dans les indemnisations de fonctionnaires**

*Les fonctionnaires des bachaouiates de Benslimane et de Bouznika dénoncent les indemnités dérisoires perçues pour leur contribution à l'organisation des élections communales. Il est à noter qu'au moment où chacune des six directions de la circonscription de Benslimane a reçu une enveloppe d'indemnisation totale de 10 000 Dhs, les deux bachaouiates précitées, relevant de la même circonscription n'ont bénéficié à elles deux que de 9600 Dhs pour plusieurs dizaines de fonctionnaires ayant participé à l'organisation du scrutin.*

*Al Massae*

### **Détournement d'argent public par des élus locaux lors de voyages à l'étranger**

*Un conseiller municipal a dénoncé, lors d'une réunion du conseil de la ville de Rabat, le détournement d'argent public par certains conseillers municipaux lors de voyages à l'étranger. Ces voyages sont généralement effectués dans le cadre de partenariats entre la ville de Rabat et les autres métropoles. Le conseiller a qualifié ces déplacements d'improductifs.*

*Al Jarida*

### **Un contrôle plus strict des prix**

*Afin de prévenir les augmentations illicites des prix des denrées réglementées, une circulaire a été édictée par le ministère en charge appelant à plus de sévérité et de contrôle de la part des autorités locales. Les marchands de fruits et de légumes devront entre autres être capables désormais de fournir les bons d'achat et les factures qui prouvent le passage de leurs marchandises par le marché de gros.*

**28/08/2009**

*L'Economiste*

### **Audition des juges et des agents de la Gendarmerie impliqués dans une affaire de trafic de drogue**

*Des sources ont affirmé que la brigade nationale de la police judiciaire de la ville de Casablanca envisage d'auditionner cinq membres de la police judiciaire ainsi que plus de dix agents de la Gendarmerie Royale dans le cadre de l'affaire du baron de la drogue « Triha ». Par ailleurs, des sources ont affirmé que des juges seraient également auditionnés prochainement.*

*Akhbar Alyawm*

### **Recours à l'argent dans les élections des conseils préfectoraux**

*Les élections des membres des conseils préfectoraux ont connu un recours massif à l'argent pour l'achat des voix. Certaines sources affirment que plusieurs conseillers ont eu recours à l'argent pour collecter des voix et remporter la présidence. Par ailleurs, des conseillers affirment que le prix de la voix à la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr a atteint 200.000 Dhs.*

*Al Jarida*

### **Pillage de sable par un parlementaire**

*Des membres de la Gendarmerie Royale relevant de la commune de Souk El Arbaa dans le Gharb ont arrêté le chauffeur d'un camion transportant du sable volé, en direction de la ville de Fès. Des sources affirment que ce camion appartiendrait à un parlementaire de la ville.*

*Al Massae*

### **Cession illégale de terrains à douar Zaouïa Sidi Othmane**

*Des habitants du douar Zaouïa Sidi Othmane, situé dans la commune de Tarmigt dans la province d'Ouarzazate, dénoncent la cession illégale par les autorités locales de plus de 20 lots de terrains collectifs à des investisseurs marocains et étrangers, ainsi que la location illégale de ces lots par ces derniers. Ils accusent par ailleurs le caïd d'abus de pouvoir à des fins d'usurpation d'un important lot de terrain. Ils réclament l'intervention des autorités pour mettre fin à ces opérations.*

*Bayane Al Youam*